

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 550

Interdiction de stationnement,
Occupation du domaine public,

Du mardi 06 Janvier 2026,
Au vendredi 23 Janvier 2026,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de remise
en conformité du réseau gaz, par la société **SLTP**, il
est nécessaire d'interdire le stationnement et
d'occuper les emprises au droit du 16 Rue du
Châtel.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement de véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant sur
4 places, face au 16 Rue du Châtel, du mardi 06 Janvier 2026 au vendredi 23 Janvier 2026.

Article 2 : La société **SLTP** est autorisée à intervenir sur le domaine public, au droit du 16 Rue du
Châtel, du mardi 06 Janvier 2026 au vendredi 23 Janvier 2026.

Article 3 : La société **SLTP** se conformera aux prescriptions du manuel du chef de chantier pour la
mise en place de son balisage et aux prescriptions techniques formulées.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : La société **SLTP** est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage
adéquat durant le chantier.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerrier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 15 DEC. 2025



Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS
4 ème Adjoint au MAire